CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

64e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 20 au 24 janvier 2025

SC64 Doc.6

Rapport de la Secrétaire générale

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport de la Secrétaire générale.

# Introduction

1. Le présent rapport décrit les activités menées par le Secrétariat du 1er mars au 21 octobre 2024, fournissant à la fois une vue d’ensemble ainsi que les points forts des travaux accomplis durant cette période.

2. La Secrétaire générale a réaffirmé sa détermination à développer les travaux du Secrétariat afin que ce dernier puisse remplir avec efficacité le mandat qui lui a été confié, conformément à l’article 8 de la Convention, et à mettre en application les instructions que lui donnent la Conférence des Parties contractantes et le Comité permanent, ceci afin de mieux soutenir les Parties dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention. Le présent rapport s’articule autour des thèmes suivants :

* Garantir une excellence opérationnelle dans le soutien aux Parties contractantes ;
* Accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle central des zones humides dans les processus mondiaux ;
* Collaborer pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et d’autres objectifs mondiaux, et renforcer le multilatéralisme ; et
* Mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre de la Convention.

# Garantir une excellence opérationnelle dans le soutien aux Parties contractantes

3. Pour remplir son rôle principal, à savoir soutenir les Parties contractantes, le Secrétariat doit notamment organiser les réunions des organes directeurs et subsidiaires et veiller à ce que les décisions et instructions des Parties contractantes soient appliquées. Ce domaine de travail a été placé en tête des priorités dans le plan de travail triennal approuvé par le Comité permanent lors de sa 62e réunion (SC62), ainsi que dans le plan de travail annuel 2024 approuvé par le Comité permanent lors de sa 63e réunion (SC63).

4. L’une des fonctions essentielles du Secrétariat consiste à organiser les réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention, notamment celles de la Conférence des Parties contractantes (COP), du Comité permanent et du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST). Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Secrétariat a pris des dispositions sur le plan logistique, préparé les documents des réunions et organisé les 63e et 64e réunions du Comité permanent.

5. La 63e réunion du Comité permanent (SC63) s’est tenue du 3 au 7 juin 2024 au siège du Secrétariat à Gland, en Suisse. Elle a affiché une solide participation, avec 126 délégués représentant 48 Parties contractantes, 23 organisations observatrices, et jusqu’à 112 participants en ligne supplémentaires chaque jour. Une nouveauté, l’affichage à l’écran du point de l’ordre du jour à l’examen et du nom de la Partie contractante ou de l’observateur intervenant, s’est avérée une amélioration, venant faciliter le processus de discussion. Un nouveau format de plaque nominative, arborant le logo de la Convention, a également été introduit. L’enquête menée à la suite de cette réunion a révélé des résultats positifs et une forte participation des Parties participantes.

6. Le Secrétariat a entamé les préparatifs de la 64e réunion du Comité permanent, qui se tient à Gland, notamment la préparation des documents de la réunion et la coordination de l’aspect logistique. Les séances plénières de la 64e réunion auront lieu du mardi 21 au vendredi 24 janvier et seront précédées, le lundi 20 janvier, de réunions des sous-groupes et groupes de travail du Comité. La réunion se concentrera principalement sur l’examen des projets de résolutions qui seront soumis à la COP15.

7. La 27e réunion du GEST se tiendra du 2 au 6 décembre 2024 à Gland. Cette 27e réunion sera chargée de finaliser les produits sur le point d’être achevés, conformément au plan de travail 2023-2025, renforçant ainsi l’engagement du Secrétariat à fournir aux Parties contractantes des produits scientifiques concrets en temps opportun. S’appuyant sur les retours positifs reçus au sujet de la 26e réunion du GEST, notamment en ce qui concerne le soutien logistique et la communication intersessions, la 27e réunion continuera d’accorder la priorité à une forte coordination avec les Parties contractantes. De plus, cette réunion consacrera une journée aux consultations avec la communauté de l’observation de la Terre, conformément à la Décision SC63-30 du Comité permanent.

8. Le Secrétariat continue d’appuyer les travaux des groupes de travail et des sous-groupes établis par le Comité permanent, dont le Groupe de travail sur la gestion, le Groupe de travail sur le Plan stratégique, le Sous-groupe sur les finances, le Groupe de surveillance des activités de CESP (Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation), le Groupe de travail sur le renforcement institutionnel, ainsi que le Groupe de travail sur la jeunesse. Le Secrétariat a également facilité l’organisation de réunions virtuelles pour appuyer les travaux du Groupe de travail sur la mise à jour des FDR, créé récemment, et du groupe de Parties intéressées par le renforcement du processus d’inscription des Sites sur la Liste des Zones humides d’importance internationale, conformément aux Décisions SC63-33 et SC63-34, respectivement.

9. Au cours de cette période, le Secrétariat a appuyé la préparation de rapports pour deux Missions consultatives Ramsar (MCR). La première, une mission conjointe avec le Centre du patrimoine mondial de l’UNESCO, concernait le Paysage culturel de Fertö / Neusiedlersee, un site transfrontière entre l’Autriche et la Hongrie inscrit au patrimoine mondial de l’UNESCO ainsi qu’auprès de la Convention de Ramsar. La deuxième mission s’est déroulée dans l’estuaire de la rivière de Sierra Leone, en Sierra Leone. Le Secrétariat a en outre apporté son soutien à cinq Parties contractantes en lien avec les procédures permettant la mise en œuvre d’une MCR.

10. La Secrétaire générale continue de se faire la championne des efforts liés aux Initiatives régionales Ramsar. Le 14 mai 2024, lors de sa mission en République de Corée, elle a participé aux célébrations de la Journée mondiale des zones humides, assistant à un match de baseball dédié à la Journée mondiale des zones humides, organisé par le Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC-EA) et les Kia Tigers, une équipe locale. Elle a ainsi eu l’honneur de lancer la première balle du match. Le 28 juin, la Secrétaire générale s’est jointe à MedWet pour célébrer le 70e anniversaire de la Tour du Valat à Arles, en France. Fondée en 1954 en Camargue par le naturaliste et philanthrope Luc Hoffmann, la Tour du Valat a joué un rôle essentiel dans la conservation des zones humides ces sept dernières décennies.

11. La 3e réunion intersessions en ligne des membres du GEST s’est tenue, avec le soutien du Secrétariat, les 3 et 4 septembre 2024. Le Secrétariat a facilité la réunion, assurant la communication et la coordination entre la présidence du GEST, les membres du GEST et les responsables des domaines de travail thématiques. Cette réunion fut l’occasion pour la présidence du GEST et le Secrétariat de présenter des mises à jour, tandis que les responsables des domaines de travail thématique ont pu rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail du GEST. Ce fut également l’occasion de discuter de l’élaboration des projets de résolutions à soumettre à la 64e réunion du Comité permanent. Le 15 mai 2024, le GEST a en outre mené à bien, avec le soutien du Secrétariat, la publication de son rapport technique : *Intensifier les efforts de conservation et de restauration des zones humides pour mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : Orientations sur les moyens d’inscrire les zones humides dans les SPANB[[1]](#footnote-2)*. Cette publication a été suivie d’un séminaire en ligne organisé en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), le 19 juin. La présidence du GEST, aidée du Secrétariat, a également mis en place un processus permettant le partage de mises à jour régulières avec les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention, les observateurs et les correspondants du GEST. Le premier communiqué a été envoyé le 18 juillet 2024.

12. Le Secrétariat a en outre continué à soutenir le Comité consultatif indépendant (IAC) rattaché au label Ville des Zones Humides accréditée, planifiant l’accréditation de nouvelles Villes des Zones Humides et le renouvellement d’accréditations existantes.

13. Le Secrétariat procède activement à l’amélioration des plateformes informatiques afin de garantir leur efficacité et leur efficience opérationnelles. Les principaux composants du Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR) sont en cours de remplacement, ceci afin de garantir la sécurité et la fiabilité de son fonctionnement. La navigation a en outre été simplifiée sur le site Web de la Convention afin de faciliter l’accès aux informations essentielles. Le système de gestion des relations avec nos partenaires (*Constituent Relationship Management*, CRM) fait l’objet d’un contrôle permanent et est adapté en conséquence afin de veiller à ce que ses opérations essentielles – gestion des contacts, envoi de courrier, inscription aux réunions et processus de nomination – soient efficaces et conformes aux normes de sécurité en vigueur. Le Secrétariat procède actuellement au développement d’un système de gestion des données des rapports nationaux qui permettra de compiler, visualiser, analyser et exporter les données des rapports nationaux en vue de diverses applications, notamment la préparation des rapports aux organes directeurs.

14. En 2024, le Secrétariat a conservé une bonne stabilité financière, notamment grâce à une gestion financière efficace et à un contrôle rigoureux, conformément aux pratiques financières en vigueur. Tout au long de l’année, le Secrétariat a mené ses activités en conformité avec les allocations budgétaires prévues. Les états financiers définitifs et les résultats pour 2024 seront présentés au Comité permanent lors de sa 65e réunion, en juillet 2025, une fois la procédure d’audit terminée.

15. Au cours de la période couverte par ce rapport, le Secrétariat a finalisé le recrutement de quatre postes, procédant à la nomination d’un conseiller principal pour la région Amériques, de deux nouveaux administrateurs auxiliaires – appui technique pour la région Asie-Océanie et la région Amériques, ainsi que d’un chargé de l’appui financier aux zones humides. Ce nouveau rôle, financé par un accord de coopération avec le ministère coréen de l’Environnement, a pour objet l’augmentation du financement consacré aux zones humides et la gestion des programmes de petites subventions du Secrétariat.

16. Au cours de cette même période, le Secrétariat a procédé à un examen des salaires afin de veiller à l’équité entre la rémunération du personnel du Secrétariat et celle du personnel de l’UICN. Les conclusions de cet examen ont révélé que, pour des postes comparables, la parité n’était pas respectée entre la rémunération du Secrétariat et celle du personnel de l’UICN. Des ajustements ont alors été effectués aux salaires de plusieurs membres du personnel afin de réduire ces inégalités, en tenant compte des contraintes budgétaires existantes.

17. Le Secrétariat a organisé une retraite à l’intention de tous les membres du personnel. L’objectif était d’améliorer la dynamique au sein de l’équipe, en permettant une meilleure compréhension des profils de chaque individu et de la façon dont chacun travaille, et ce grâce à la méthodologie MBTI. La retraite a porté sur le renforcement de la collaboration et a cherché à identifier des moyens efficaces de travailler ensemble.

# Accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle central des zones humides dans les processus mondiaux

18. Pour faire face aux crises interconnectées que sont le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, il est essentiel d’accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle vital que jouent les zones humides dans les processus mondiaux. Il est donc indispensable de souligner à quel point il importe d’assurer la protection, la conservation et la restauration des zones humides si l’on souhaite que les actions urgentes requises pour relever ces défis soient entreprises.

19. Le lancement du nouveau site Web de la Convention, en juillet 2023, a été salué de commentaires positifs de la part des Parties contractantes. Le Secrétariat a amélioré le site encore davantage en développant la section *Nouvelles*, y ajoutant des articles de fond sur divers thèmes liés aux zones humides. Chaque semaine voit la publication d’un article d’actualité ou d’un article de fond, ce qui permet la diffusion de mises à jour régulières et d’informations pointues sur des sujets clés.

20. Tout au long de la période couverte par le rapport, la Convention s’est montrée active et présente sur divers réseaux sociaux, avec des niveaux de participation en constante augmentation. Fin septembre 2024, le compte X de la Convention comptait près de 35 000 abonnés, le compte Instagram 11 347 abonnés et la page Facebook environ 155 000 abonnés. Le compte LinkedIn officiel comptait 15 000 abonnés et la chaîne YouTube 4 313 abonnés. La Secrétaire générale est particulièrement active sur X, LinkedIn et Facebook, où, suivie par 12 450 abonnés, elle partage régulièrement des mises à jour sur les réunions ainsi que sur son point de vue quant à la place des zones humides dans les priorités à l’échelle mondiale.

21. Célébrée le 2 février, la Journée mondiale des zones humides reste l’événement phare de la Convention en matière de communication et de sensibilisation. La Journée mondiale des zones humides 2025 sera ainsi célébrée sur le thème « Protéger les zones humides pour notre avenir commun », venant souligner à quel point il est important de conserver ces écosystèmes dans l’intérêt de tout un chacun. Ce thème est également celui de la COP15.

22. La campagne de la Journée mondiale des zones humides 2025 mettra en évidence les avantages que procurent les zones humides, ceci afin de faire prendre conscience de l’importance de leur conservation pour notre avenir commun. Garantir la santé et la conservation de ces écosystèmes essentiels permettra aux générations futures de profiter de leurs avantages écologiques, économiques et culturels, favorisant ainsi un avenir durable et prospère pour tous.

23. Le Secrétariat continue de profiter des différentes Journées internationales pour attirer l’attention sur l’importance cruciale des zones humides pour la planète et ses habitants. À l’occasion de journées internationales telles que la Journée internationale des femmes (8 mars), la Journée mondiale de l’eau (22 mars), la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai), la Journée mondiale de l’environnement (5 juin), la Journée mondiale de l’océan (8 juin) et la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse (17 juin), le Secrétariat a partagé des déclarations écrites et des messages vidéos de la Secrétaire générale et a créé des contenus spécialement dédiés à l’événement pour les réseaux sociaux. La Secrétaire générale a en outre été invitée à plusieurs événements où, en tant que personnalité extérieure, elle a eu l’honneur d’ouvrir les célébrations. La Secrétaire générale cherche tout particulièrement des opportunités pour communiquer avec les médias internationaux, afin de sensibiliser le grand public aux zones humides. Au cours de la période couverte par le rapport, elle a ainsi donné un entretien au Hindu Times.

24. En juin 2024, le Secrétariat a lancé un appel à candidatures pour la neuvième édition des prix Ramsar pour la conservation des zones humides et du Prix spécial Evian décerné par Danone. Chacun des lauréats se verra décerner un prix en espèces d’un montant de 10 000 USD. Cette édition, qui fera l’objet d’une décision du Comité permanent lors de sa 64e session, récompensera les contributions exceptionnelles dans trois grandes catégories : le prix Ramsar de la conservation des zones humides, catégorie innovation ; le prix Ramsar pour la conservation des zones humides, catégorie Jeunes champions des zones humides ; et le prix Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides par les peuples autochtones. Afin de mieux faire connaître les prix Ramsar et de maximiser la participation, le Secrétariat a veillé à faire une promotion active de l’appel à candidatures sur ses principales plateformes de communication, en le partageant notamment sur ses réseaux sociaux et en émettant une note diplomatique en vue d’encourager la nomination de candidats qualifiés.

25. La mobilisation de la jeunesse reste une priorité essentielle de la Secrétaire générale dans le cadre de ses missions et initiatives. Lors de la sixième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (UNEA-6), qui s’est tenue de fin février à début mars à Nairobi, au Kenya, la Secrétaire générale a rencontré la coalition Africa Youth for Wetlands, menée par son président, M. Mulindwa Guy. Au Japon, lors de sa mission en Asie de l’Est en mai 2024, elle a procédé à des consultations avec de jeunes activistes à Fujiame-higata et rencontré Team Spoon, un groupe de jeunes basé à Tokyo. Lors du 10e Forum mondial de l’eau à Bali, en Indonésie, elle a pris contact avec les jeunes délégués du Conseil mondial de l’eau et a participé en tant qu’intervenante à leur session interactive, à l’occasion de l’événement parallèle de la jeunesse : « Discussions sur les thèmes clés de l’eau par Youth For All ». La Secrétaire générale a également participé à un atelier organisé par le Groupe de travail sur la jeunesse de la Convention, qui a réuni des participants du monde entier pour faire progresser le plan de travail du Groupe de travail sur la jeunesse. Dans son allocution d’ouverture, elle a félicité les Parties contractantes d’avoir nommé des Correspondants pour les jeunes et d’avoir ainsi apporté leur soutien aux objectifs de la Résolution XIV.12.

26. Le Secrétariat participe activement aux réunions en ligne de la « Flottille des communications » organisée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Cette initiative vise à coordonner les activités de communication et à créer des synergies entre les différentes Conventions et organisations relatives à la biodiversité. Le groupe jouera un rôle déterminant pour soutenir et poursuivre les efforts de sensibilisation de la Journée mondiale des zones humides et de la COP15. Le Secrétariat a également mis en place un groupe participatif en matière de communication pour collaborer avec les OIP.

27. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de communication, le Secrétariat produit des contenus informatifs, actuels et adaptés qui peuvent être diffusés efficacement par ses partenaires et les parties prenantes. La création de récits convaincants est au cœur de cette approche, mettant par exemple en valeur les « défenseurs des zones humides », afin de permettre une meilleure compréhension et de pousser à l’action en faveur de la conservation des zones humides. Pour appuyer cet engagement, le Secrétariat a collaboré avec le magazine Afrique Renouveau afin de diffuser les récits de la campagne « Actrices du changement dans le monde des zones humides ». Afrique Renouveau est un magazine numérique des Nations Unies qui traite des enjeux économiques, sociaux et politiques de l’Afrique. Cette collaboration a permis à ces récits de faire l’objet d’une nouvelle publication dans deux grands médias africains, le journal The Zimbabwe Herald et le site AllAfrica.com.

**Collaborer pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et d’autres objectifs mondiaux, et renforcer le multilatéralisme**

28. Les Parties contractantes ont indiqué qu’elles souhaitaient que le Secrétariat, au nom de la Convention, joue un rôle actif au niveau de l’élaboration des politiques mondiales. Ce souhait s’inscrit dans la lignée de la Résolution XIV.6, qui vise à renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales. À cet effet, le Secrétariat continue de placer en tête de ses priorités ses activités de soutien à la coopération internationale ainsi qu’à la mise en valeur des zones humides et de la Convention dans le cadre du programme politique mondial. Le Programme de développement durable à l’horizon 2030, assorti des Objectifs de développement durable (ODD), l’Accord de Paris sur le changement climatique et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal stimulent les efforts de planification et de financement déployés à l’échelle nationale et internationale. L’attention accrue portée à ces thématiques permettra aux zones humides et aux travaux des Parties contractantes à la Convention de contribuer à ces cadres d’action.

29. En mars 2024, la Secrétaire générale a conduit une délégation à la sixième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (UNEA-6), dont le thème général était « Des mesures multilatérales efficaces, inclusives et durables pour lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution ». Conformément à la Résolution XIV.6, le Secrétariat a mis en valeur ses efforts de collaboration avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement (AME) au cours de divers événements organisés lors de l’Assemblée.

30. En mai 2024, à l’invitation des Parties concernées, la Secrétaire générale est partie en mission en Asie de l’Est. En République de Corée, elle s’est entretenue avec le Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC-EA) et a participé à des réunions de haut niveau avec de hauts fonctionnaires gouvernementaux afin de renforcer la collaboration. Au Japon, elle a visité deux centres importants consacrés aux zones humides et a rencontré des responsables du gouvernement en vue de poursuivre les efforts de conservation des zones humides. Pour conclure sa mission, la Secrétaire générale s’est rendue en Indonésie, où elle a participé au 10e Forum mondial de l’eau. Elle y a défendu le rôle crucial de l’eau et y a souligné l’importance de la Convention pour guider les actions menées au niveau mondial dans le domaine de l’eau.

31. Le Secrétariat, mené par la Secrétaire générale, a participé à la troisième conférence de la Décennie d’action sur l’eau de Douchanbé, qui s’est tenue à Douchanbé, au Tadjikistan, du 10 au 13 juin 2024. Au cours des différents forums, la Secrétaire générale a mis l’accent sur le rôle que joue la Convention pour faire progresser le programme d’action en faveur de l’eau. Ces efforts ont contribué à ce que certains points clés soient inclus dans les documents finaux de la conférence[[2]](#footnote-3).

32. En juin 2024, la Secrétaire générale s’est rendue au siège de l’Union européenne à Bruxelles, en Belgique, pour plaider en faveur d’une meilleure collaboration entre la Convention sur les zones humides et les institutions de l’UE. Elle a souligné la nécessité de mener des actions coordonnées sur les zones humides afin de relever les défis mondiaux que sont le changement climatique et la perte de biodiversité et d’appuyer la réalisation des ODD, tout en soutenant les objectifs régionaux fixés par les directives et les stratégies de l’UE.

33. En septembre, à l’invitation de la présidence des ministres africains de l’Environnement, la Secrétaire générale a participé aux débats de la dixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement (CMAE) qui s’est tenue à Abidjan, en Côte d’Ivoire, et qui visait à définir la position commune de l’Afrique sur les accords multilatéraux relatifs à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse. Au cours de la séance plénière, elle a demandé à ce que la question des zones humides soit incluse dans ces débats et elle a renouvelé son appel en faveur d’une participation active à la prochaine COP15 de la Convention, qui se tiendra à Victoria Falls, au Zimbabwe.

**Mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre de la Convention**

34. Disposer de ressources financières suffisantes et prévisibles est essentiel à la mise en œuvre efficace de la Convention. Le Secrétariat a pris des mesures pour encourager le paiement en temps voulu des contributions des Parties contractantes au budget administratif et pour collecter des fonds permettant de financer les priorités en matière de financement non administratif, identifiées en annexe 4 de la Résolution XIV, *Questions financières et budgétaires*.

35. Le plan de travail pour la mobilisation des ressources[[3]](#footnote-4), approuvé par le Comité permanent lors de sa 62e session en septembre 2023, définit la stratégie du Secrétariat pour assurer le financement des priorités non administratives au cours de cette période triennale. Le Secrétariat tient à remercier les gouvernements de l’Allemagne, du Canada, des États-Unis d’Amérique, de la Norvège et de la Suisse, ainsi que Danone et la Nagao Natural Environment Foundation, pour les contributions volontaires reçues au cours de la période couverte par le présent rapport.

36. Suite à une demande du gouvernement marocain, le Secrétariat a mené une collecte de fonds en vue de financer le voyage des délégués à Marrakech, au Maroc, et ainsi permettre à ces derniers de participer à la réunion pré-SC64 de la région Afrique. Le gouvernement français, par l’intermédiaire de l’Office français de la biodiversité (OFB) et de NatureXpairs, et le gouvernement suisse ont versé des contributions qui ont permis de financer les déplacements des délégués, tandis que le gouvernement marocain a apporté une aide en nature.

37. En prévision de la COP15 au Zimbabwe, le Secrétariat cherche à mobiliser des contributions volontaires d’un montant de 584 040 CHF pour couvrir les dépenses associées aux billets d’avion, à l’hébergement et aux indemnités journalières de 124 délégués de pays en développement, d’économies en transition et de petits États insulaires en développement. La participation des délégués à la COP n’étant pas financée par le budget administratif, les contributions volontaires sont essentielles pour assurer une pleine participation. Il s’agit là d’un point important pour permettre la prise de décisions consensuelles, mais aussi d’une nécessité, car au moins un tiers des Parties contractantes doit être présent pour que la session puisse avoir lieu, et deux tiers pour que des décisions puissent être prises. Le Secrétariat exprime toute sa gratitude au gouvernement suisse pour sa contribution et encourage d’autres donateurs à soutenir cette collecte de fonds essentielle.

38. Actuellement, le financement des priorités non administratives dépend d’un nombre limité de donateurs réguliers, plus de 70 % provenant de sources gouvernementales. Le Secrétariat a observé que les priorités administratives, telles que les déplacements des délégués, avaient tendance à susciter moins d’intérêt de la part des donateurs que les domaines plus importants tels que le renforcement des capacités, la sensibilisation ou les activités du GEST. Pour faire face à ces difficultés, le Secrétariat étudie plusieurs approches visant à diversifier la base de donateurs et à augmenter le financement des priorités non administratives.

39. En conclusion, le Secrétariat a fait des progrès significatifs entre mars et octobre 2024 en matière de soutien aux Parties contractantes, de renforcement de l’excellence opérationnelle et d’accroissement de la visibilité des zones humides sur la scène mondiale. Alors que le Secrétariat continue de collaborer avec ses partenaires internationaux et de progresser vers la réalisation des ODD ainsi que d’autres objectifs mondiaux, il reste déterminé à remplir son mandat, à favoriser le multilatéralisme et à garantir la conservation et la gestion durable des zones humides pour les générations futures.

1. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/intensifier-les-efforts-de-conservation-et-de-restauration-des-zones-humides-pour-mettre>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir <https://conf2024.dushanbewaterprocess.org/outcome-docs/>. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc62-doc18-plan-de-travail-2023-2025-pour-la-mobilisation-des-ressources>. [↑](#footnote-ref-4)